



L'Association pour l'Humanisation de l'Hôpital en Pédiatrie HU

LES SOINS RELATIONNELS DANS LA PRISE EN CHARGE EN PÉDIATRIE HOSPITALIÈRE... QUELS MOYENS ?

OBJECTIFS

Déterminer

- 1° la pertinence de l'intégration des soins relationnels dans les actes techniques lors de la prise en charge en pédiatrie hospitalière - de la consultation pédiatrique en hôpital à la fin du séjour d'hospitalisation « classique »,
- 2° la possibilité de faire respecter les droits des enfants pris en charge hospitalière, droits officialisés par la résolution votée par le Parlement de la communauté française

BUTS

Les résultats de l'enquête doivent concrètement permettre de :

- 1° adresser aux parlementaires de la commission « Affaires sociales et santé » un état des lieux, ainsi que vos questions et remarques pour qu'ils prennent les dispositions nécessaires à l'application concrète de la résolution, votée par le parlement de la Communauté Française
- 2° argumenter auprès des décideurs politiques de l'importance des moyens humains et financiers pour répondre valablement aux droits fondamentaux des enfants hospitalisés

Nous nous engageons à traiter ce document de façon anonyme et confidentielle

Renseignements généraux à l'Institution hospitalière

Nom de l'Institution hospitalière:

.....

Adresse:

Code Postal: Ville/Commune:

Tél: Fax:.....

E-mail:

Type de structure hospitalière (hôpital public, privé, universitaire, autre) :

.....

Nombre de lits dans l'institution: de lits E de lits « néonatal »

Service de consultation oui non

Service d'urgences pédiatriques oui non

Service ambulatoire oui non

Hôpital de jour oui non

Unité de néonatalogie oui non

Unité hospitalière oui non

Service de liaison intra-hospitalisation et extra-hospitalière oui non

Service d'accueil oui non

Service spécifique de médecine de l'adolescence: oui non

DIRECTION

Nom du directeur général:

Nom du chef de clinique/directeur médical:

Nom du directeur du département de nursing :.....

Personne de contact:

Nom:

.....

Fonction

.....

Tél: Fax:.....

E-mail:

1. Renseignements spécifiques aux consultations pédiatriques

OBJECTIFS

Déterminer

- 1° la pertinence de l'intégration des soins relationnels dans les actes techniques lors de la prise en charge en pédiatrie hospitalière - de la consultation pédiatrique en hôpital à la fin du séjour d'hospitalisation « classique »,
- 2° la possibilité de faire respecter les droits des enfants pris en charge hospitalière, droits officialisés par la résolution votée par le Parlement de la communauté française

BUTS

Les résultats de l'enquête doivent concrètement permettre de :

- 1° adresser aux parlementaires de la commission « Affaires sociales et santé » un état des lieux, ainsi que vos questions et remarques pour qu'ils prennent les dispositions nécessaires à l'application concrète de la résolution, votée par le parlement de la Communauté Française
- 2° argumenter auprès des décideurs politiques de l'importance des moyens humains et financiers pour répondre valablement aux droits fondamentaux des enfants hospitalisés

1.1 Renseignements généraux

Nom de l'Institution hospitalière:

Adresse:

Code Postal: Ville/Commune:

Référence de la personne de contact pour l'unité

Nom :

Fonction :

Tél: Fax:

E-mail:

- 1.1.1. Nom du Médecin responsable de la consultation:
- Nom de l'infirmier(e) responsable de la consultation:
- Nombre consultation / semaine :
- Nombre d'enfants pris en charge pendant l'année 2003 :
- Si les données ne sont pas disponibles, nombre pour l'année 2002 :

1.1.2. Le premier contact avec l'institution hospitalière s'établit par l'intermédiaire de :

	souvent	parfois	jamais
du pédiatre de l'enfant			
du médecin traitant de la famille			
d'amis			
sans recommandation			

1.1.3. Toutes les consultations sont-elles sur rendez-vous ? oui non

L'horaire peut-il être respecté ? oui non

Avez-vous des moyens pour rendre cette attente la plus sécurisante et agréable pour l'enfant, les parents ? oui non

1.1.4. Le cadre prévoit-il un temps pour les soins relationnels (accueil, communication, environnement) oui non

1.1.5. Les soins relationnels sont-ils assortis de soutien à l'équipe soignante ?
 oui non

Si oui, bénéficie-t-elle de réunions de staff ? oui non

groupes de parole ? oui non

formations spécifiques ? oui non

si non, un soutien psychologique est-il possible ? oui non
autres (précisez)

1.1.6. Si les soins relationnels ne sont pas assurés est-ce par

manque de temps	
manque de formation	
manque de personnel	
n'est pas prévu dans le cadre	
autres (précisez)	

1.1.7. Le cadre prévoit-il un temps pour établir la liaison (mise à jour du dossier médical, informations, contact, ...) avec

- l'enfant, les parents oui non

- le service interne qui va assurer le suivi oui non

- un service externe oui non

1.1.8. Y a-t-il un lieu spécifique où parents, enfants et professionnels peuvent échanger ?
 oui non

Commentaire éventuel :

1.2. Accueil des enfants et des familles

1.2.1. L'accueil personnalisé par un professionnel peut-il être assuré à votre consultation ?

oui non

si oui, ce service aux patients est-il assorti de moyens ?

- humains

oui non

- financiers

oui non

- temps disponible

oui non

1.2.2. Par qui l'accueil est-il assuré ?

	<u>Accueil de l'enfant</u> Oui/non	<u>Temps consacré au relationnel</u> Durée moyenne par patient exprimée en minutes
médecin assistant		
infirmière		
assistante sociale		
psychologue		
éducateur/trice		
bénévole		
autres (précisez)		

1.2.3. Y a-t-il une personne de référence qui assure le lien entre la consultation et la personne qui assurera le suivi ?

oui non

1.2.4. Estimez-vous que l'environnement de la consultation correspond aux besoins de l'enfant ?

oui non

.....
.....

Commentaire éventuel :

1.3. Soins relationnels, communication et accès à l'information

1.3.1 Y a-t-il une possibilité d'entrer en contact avec un professionnel durant l'attente ?

oui non

si oui avec qui (mettre une x face à la fonction)

un médecin assistant	
une infirmière	
un(e) assistant(e) social(e)	
un(e) psychologue	
autre (précisez)	

1.3.2. Y a-t-il une possibilité de parler et obtenir des informations après la consultation ?

1. toujours et pour toutes situations	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2. en cas d'examen complémentaires	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
3. en cas de diagnostic grave	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
4. en cas de prise en charge hospitalière	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
5. en cas de traitement ambulatoire	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
6. aucune possibilité	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
7. autre précisez	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
.....	

1.3.3. Si oui qui assure cette fonction ? pour quelle situation ?

		Mettre n°de situation (voir référence 1.3.2.)
un médecin assistant		
une infirmière		
un(e) assistant(e) social(e)		
un(e) psychologue		
une secrétaire		
autre		

1.3.4. Après la consultation, y a-t-il la possibilité de recevoir des informations générales concernant la pathologie de l'enfant ? oui non

si oui cette information est réservée (mettre x) donnée par (mettre x)

aux parents seulement		- un médecin assistant	
aux enfants		- une infirmière	
aux deux ensemble		- un(e) assistant(e) social(e)	
		- un(e) psychologue	

Y a-t-il du matériel d'informations ?

oui non

si oui le(s) quels ?

livrets	
vidéo	
diapositives	
photo montage numérique	
photos	
matériel médical (seringues, masque...)	
autres	

1.3.5. Après la consultation y a-t-il la possibilité de recevoir des informations complémentaires concernant les orientations du traitement ? oui non

dès la première consultation	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
après examens complémentaires	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
après un premier traitement	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
autre	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Quelle est la personne qui assure la communication ?

un médecin assistant	
une infirmière	
un(e) assistant(e) social(e)	
un(e) psychologue	
autre (précisez)	

1.3.6. Y a-t-il un service de liaison attaché à la consultation ?

oui non

Si non, est-ce

- par manque de temps

oui non

- manque de personne

oui non

- n'est pas prévu au cadre

oui non

1.3.7. En cas d'hospitalisation, y a-t-il un service de liaison ?

oui non

Si oui avec :

le médecin traitant	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
le service hospitalier intérieur	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
le service hospitalier extérieur	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
le responsable de structures alternatives	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
autres	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

1.3.8. Y a-t-il un lieu spécifique où enfant, parents et professionnels peuvent échanger l'information ? oui non

si oui, précisez :

1.3.9. Quel est le temps moyen journalier accordé aux soins relationnels ?

Veillez exprimer votre réponse en % :

.....

1.3.10. Quel est le temps moyen journalier idéal qu'il faudrait assigner aux soins relationnels ?

Exprimez votre réponse en % (soins relationnels/ soins techniques) :

.....

Commentaire éventuel :

Commentaire général :

Quels sont les problèmes rencontrés au sein des consultations de pédiatrie pour pouvoir appliquer la résolution des droits de l'enfant malade votée au Parlement de la Communauté le 9 décembre 2003

A renvoyer pour le : 30 juin 2004

Par mail, fax ou courrier postal

Siège social : 9 , rue de la Roche - 1490 FAUX Court-St-Etienne

Téléphone/Fax : 010/61.16.86 - 081/20.14.21

E-mail : minne.huma@swing.be Site web : <http://www.associationhu.org>

2. Renseignements spécifiques aux urgences pédiatriques

OBJECTIFS

Déterminer

1° la pertinence de l'intégration des soins relationnels dans les actes techniques lors de la prise en charge en pédiatrie hospitalière - de la consultation pédiatrique en hôpital à la fin du séjour d'hospitalisation « classique »,

2° la possibilité de faire respecter les droits des enfants pris en charge hospitalière, droits officialisés par la résolution votée par le Parlement de la communauté française

BUTS

Les résultats de l'enquête doivent concrètement permettre de :

1° adresser aux parlementaires de la commission « Affaires sociales et santé » un état des lieux, ainsi que vos questions et remarques pour qu'ils prennent les dispositions nécessaires à l'application concrète de la résolution, votée par le parlement de la Communauté Française

2° argumenter auprès des décideurs politiques de l'importance des moyens humains et financiers pour répondre valablement aux droits fondamentaux des enfants hospitalisés

2.1. Renseignements généraux

Nom de l'Institution hospitalière:

Adresse:

Code Postal: Ville/Commune:

Référence de la personne de contact pour l'unité

Nom :

Fonction :

Tél: Fax:

E-mail:

2.1.1 Nom du Médecin responsable de la consultation:

Nom de l'infirmier(e) responsable des urgences.....

Nombre d'urgences / mois :... ..

Nombre d'enfants pris en charge pendant l'année 2003 :.....

Si les données ne sont pas disponibles, nombre pour l'année 2002 :

2.1.2 Le patient est amené aux urgences généralement par:

	souvent	parfois	jamais
les parents			
le médecin			
la police			
autres (précisez)			

2.1.3. Les patients sont le plus souvent victimes de:

Veuillez donner un indice de fréquence, 1 étant le plus souvent

accident	
pathologie qui demande une prise en charge urgente demandée par un médecin	
symptômes qui inquiètent les parents ou adultes ayant l'enfant en charge	
autres	

2.1.4. Le cadre prévoit-il un temps pour les soins relationnels (accueil, communication, environnement) oui non

2.1.5. Les soins relationnels sont-ils assortis de soutien à l'équipe soignante ? oui non

Si oui, bénéficie-t-elle de réunions de staff ? oui non
 groupes de parole ? oui non
 formations spécifiques ? oui non

si non, un soutien psychologique est-il possible ? oui non
 autres (précisez)

2.1.6. Si les soins relationnels ne sont pas assurés est-ce par

manque de temps	
manque de formation	
manque de personnel	
n'est pas prévu dans le cadre	
autres (précisez)	

2.1.7. Le cadre prévoit-il un temps pour établir la liaison (mise à jour du dossier médical, informations, contact, ...) avec

- l'enfant, les parents oui non
 - le service interne qui va assurer le suivi oui non
 - un service externe oui non

2.1.8. Y a-t-il un lieu spécifique où parents, enfants et professionnels peuvent échanger ? oui non

Commentaire éventuel :

2.2. Accueil des enfants et des familles

2.2.1. L'accueil personnalisé par un professionnel peut-il être assuré dans le service d'urgence ? oui non

si oui, ce service aux patients est-il assorti de moyens ?

- humains oui non

- financiers oui non

- temps disponible oui non

Par qui l'accueil est-il assuré ?

	<u>Accueil de l'enfant</u> Oui/non	<u>Temps consacré au relationnel</u> Durée moyenne par patient exprimée en minutes
médecin assistant		
infirmière		
assistante sociale		
psychologue		
éducateur/trice		
bénévole		
autres (précisez)		

2.2.2. Si le service n'est pas assorti de moyens, un accueil autre « qu'administratif » peut-il être assuré? oui non

Si oui, y a-t-il un professionnel chargé de l'assumer?

Mettre une x face à la fonction

médecin assistant	
infirmière	
assistante sociale	
psychologue	
bénévole	
autres	

2.2.3. Y a-t-il une prise en charge de la douleur ? oui non

2.2.4. Le temps d'attente est-il généralement

- très long (>90 min) oui non

- long (30 min < <90min) oui non

- assez court (<30min) oui non

2.2.5. Avez-vous des moyens pour rendre cette attente la plus sécurisante et agréable pour l'enfant, pour les parents ? oui non

2.2.6. Disposez-vous de matériel ludique

- livres oui non
- jeux oui non
- animations oui non

Commentaire éventuel :

2.3. Soins relationnels, communication et accès à l'information

2.3.1. Y a-t-il une possibilité pour le patient et son accompagnant de parler avec un professionnel durant l'attente ? oui non

si oui avec qui (mettre une x face à la fonction)

un médecin assistant	
une infirmière	
un(e) assistant(e) social(e)	
un(e) psychologue	
autre	

2.3.2. La personne qui accompagne l'enfant peut-elle être présente auprès de l'enfant lors des examens ? oui non

2.3.3.. Y a-t-il possibilité pour le patient et son accompagnant de recevoir des informations concernant le diagnostic établi par le service d'urgences ? oui non

si oui cette information est réservée (mettre x) donnée par (mettre x)

Aux parents seulement		- un médecin assistant	
Aux enfants		- une infirmière	
Aux deux ensemble		- un(e) assistant(e) social(e)	
		- un(e) psychologue	

2.3.4. Y a-t-il un service de liaison attaché au service des urgences? oui non

Si non, est-ce

- par manque de temps oui non
- manque de personne oui non
- n'est pas prévu au cadre oui non

2.3.5. En cas d'hospitalisation, y a-t-il un service de liaison ? oui non

Si oui avec :

le médecin traitant	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
le service hospitalier intérieur	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
le service hospitalier extérieur	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
le responsable de structures alternatives	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
autres	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

2.3.6. Quel est le temps moyen journalier accordé aux soins relationnels ?
Exprimez votre réponse en % (soins relationnels/ soins techniques) :

.....

2.3.7. Quel est le temps moyen journalier idéal qu'il faudrait assigner aux soins relationnels ?
Exprimez votre réponse en % (soins relationnels/ soins techniques) :

.....

Commentaires éventuels :

Commentaire général :

Quels sont les problèmes rencontrés au sein du service d'urgences pour pouvoir appliquer la résolution des droits de l'enfant malade votée au Parlement de la Communauté le 9 décembre 2003 ?

A renvoyer pour le : 30 juin 2004

Par mail, fax ou courrier postal

Siège social : 9 , rue de la Roche - 1490 FAUX Court-St-Etienne

Téléphone/Fax : 010/61.16.86 - 081/20.14.21

E-mail : minne.huma@swing.be Site web : <http://www.associationhu.org>

3. Renseignements spécifiques à votre unité de soins hospitalière

REMARQUE

OBJECTIFS

Déterminer

1° la pertinence de l'intégration des soins relationnels dans les actes techniques lors de la prise en charge en pédiatrie hospitalière - de la consultation pédiatrique en hôpital à la fin du séjour d'hospitalisation « classique »,

2° la possibilité de faire respecter les droits des enfants pris en charge hospitalière, droits officialisés par la résolution votée par le Parlement de la communauté française

BUTS

Les résultats de l'enquête doivent concrètement permettre de :

1° adresser aux parlementaires de la commission « Affaires sociales et santé » un état des lieux, ainsi que vos questions et remarques pour qu'ils prennent les dispositions nécessaires à l'application concrète de la résolution, votée par le parlement de la Communauté Française

2° argumenter auprès des décideurs politiques de l'importance des moyens humains et financiers pour répondre valablement aux droits fondamentaux des enfants hospitalisés

3.1. Renseignements généraux

Nom de l'Institution hospitalière:

Adresse:

Code Postal: Ville/Commune:

Unité de pédiatrie générale:

N de lits:

N de soignants:

Référence de la personne de contact pour l'unité

Nom :

Fonction :

.....

Tél: Fax:

E-mail:

Nom du Médecin responsable de l'unité:

Nom de l'infirmier(e) responsable de l'unité:

Nombre d'enfants pris en charge pendant l'année 2003 :

Si les données ne sont pas disponibles, nombre pour l'année 2002 :

3.1.1. Les patients qui sont hospitalisés entrent dans votre unité via

	souvent	parfois	jamais	en majorité
le service d'urgences générales				
le service d'urgences pédiatriques				
les entrées programmées				
autres				

3.1.2. Le cadre prévoit-il un temps pour les soins relationnels (accueil, communication, environnement) ? oui non

3.1.3. Les soins relationnels sont-ils assortis de soutien à l'équipe soignante ? oui non

Si oui, bénéficie-t-elle de réunions de staff ? oui non
 groupes de parole ? oui non
 formations spécifiques ? oui non

si non, un soutien psychologique est-il possible ? oui non
 autres (précisez)

3.1.4. Si les soins relationnels ne sont pas assurés est-ce par

manque de temps	
manque de formation	
manque de personnel	
n'est pas prévu dans le cadre	
autres (précisez)	

3.1.5. Le cadre prévoit-il un temps pour établir la liaison (mise à jour du dossier médical, informations, contact, ...) avec d'autres services ? oui non

3.1.6. Les moyens sont-ils suffisants pour assurer les soins relationnels ? oui non

3.1.7. Les moyens sont-ils suffisants pour assurer la liaison avec d'autres services ? oui non

3.1.8. Y a-t-il un lieu spécifique où parents, enfants et professionnels peuvent échanger ? oui non

Commentaire éventuel:

3.2. Accueil des enfants et des familles

3.2.1. Votre unité bénéficie-t-elle d'un service spécifique d'accueil à l'entrée du patient ?

oui non

si oui, ce service facilite-t-il l'intégration de l'enfant et de ses parents ?

oui non

si non, souhaiteriez-vous sa mise en place ?

oui non

3.2.2. Votre unité bénéficie-t-elle d'un service de liaison à l'entrée du patient ?

oui non

si oui, ce service facilite-t-il l'intégration de l'enfant et de ses parents ?

oui non

si non, souhaiteriez-vous sa mise en place ?

oui non

3.2.3. L'accueil peut-il être assuré par une personne de référence de prise en charge ?

oui non

si oui, - ce service aux patients est-il assorti de moyens ?

- humains

oui non

- financiers

oui non

- temps disponible

oui non

- y a-t-il des exceptions où l'accueil ne peut être assuré ?

précisez

oui non

3.2.4. L'enfant dont l'entrée est programmée a-t-il été préparé à son hospitalisation ?

oui non

Si oui, cela facilite-t-il l'accueil ?

oui non

comment a-t-il été préparé (précisez)

3.2.5. Sans moyen l'accueil peut-il être assuré ?

oui non

si non, pourquoi ?

3.2.6. Par qui l'accueil est-il assuré et à qui s'adresse-t-il ?

Par qui	Aux parents	Aux enfants	Aux deux
infirmier(e) référent(e)			
infirmière			
assistante sociale			
psychologue			
éducateur/trice			
bénévole			
autres			

3.2.7. Y a-t-il un(e) infirmier(e) référent(e) pour la prise en charge de la douleur ?

oui non

Commentaire éventuel :

3.3. Soins relationnels et communications dans l'unité

3.3.1. Y a-t-il un(e) infirmier(e) référent(e) pour l'enfant et sa famille ? oui non

3.3.2. Les patients et leur famille ont-ils la possibilité de communiquer avec un membre de l'équipe ? oui non

si oui avec qui (mettre une x face à la fonction)

	toujours	souvent	de temps à autre	jamais
le médecin qui a l'enfant en charge				
le médecin assistant				
l'infirmier référent				
l'infirmier chef d'unité				
l'assistant(e) social(e)				
le psychologue				
autre				

3.3.3. Quelle est la fonction de la personne qui assure les soins relationnels ?

3.3.4. La personne qui assure les soins relationnels a-t-elle les moyens de répondre aux attentes des patients et de leur famille? oui non

si oui ce temps est réservé

1. pour tous les patients	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2. en cas d'examen complémentaires	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
3. en cas de pathologie lourdes	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
4. en cas de nouvelle orientation du traitement	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
5. au moment de la sortie du service	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
6. en cas de transfert dans un autre service	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
7. en cas de transfert dans une autre institution	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
8. lors du retour à domicile	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

3.3.5. Y a-t-il possibilité de recevoir régulièrement des informations complémentaires concernant la pathologie du patient? oui non

si oui cette information est réservée (mettre x)

aux parents seulement	
aux enfants	
aux deux ensemble	

3.3.6. Les informations sur le traitement suffisent-elles pour?

	donner sens aux traitements	participation active aux soins
parents seulement	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
enfants	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
les deux	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

pour les enfants à partir de quel âge?

- 3.3.7. Y a-t-il des outils pour informer l'enfant et sa famille de la pathologie du traitement ?
 oui non

Lesquels:

Y a-t-il des outils pour vérifier la compréhension de l'enfant et de sa famille à propos des informations concernant la pathologie et le traitement ?

oui non

Lesquels:

- 3.3.8. Avez-vous l'impression qu'une meilleure information :
- donne un sens aux actes techniques ? oui non
 - facilite l'application des soins techniques ? oui non
 - facilite le transfert éventuel dans un autre service ? oui non
 - facilite le retour à domicile ? oui non

- 3.3.9. Y a-t-il en fin de séjour un temps prévu à la préparation au retour à domicile ou au transfert dans un autre service ? oui non

Disposez-vous de moyens ?

Si oui lesquels

livrets,	
vidéo,	
diapositives	
photo montage numérique	
photos	
matériel médical (seringues, masque...)	
autres (précisez)	

- 3.3.10. Le patient reçoit-il comme aide, durant la convalescence et/ou la continuité du traitement, des documents concernant sa pathologie ? oui non

- 3.3.11. Y a-t-il un service de liaison au moment de la sortie de l'unité ou du transfert dans un autre service ? oui non

Si oui, par quel moyen s'effectue la liaison ?

- transfert de dossier	
- rapport médical	
- réunion de réseau	
- contact personnalisé par	
* le médecin qui a pris le patient en charge	
* l'infirmier de référence	
* l'infirmier chef	
* L'assistant social	
* le (la) psychologue	
- autres	

3.3.12. Ce type de service est-il sécurisant pour l'enfant ? oui non
 la famille ? oui non

3.3.13. L'enfant et ses parents sont-ils demandeurs d'informations complémentaires ?

	toujours	souvent	de temps à autre	jamais
enfant				
parent				

3.3.14. Durant l'hospitalisation les parents et la famille peuvent-ils participer aux soins pour faciliter le retour à domicile ? oui non

3.3.15. Quel est le temps moyen journalier accordé aux soins relationnels ?
 Exprimez votre réponse en % (soins relationnels/ soins techniques) :

3.3.16. Quel est le temps moyen journalier idéal qu'il faudrait assigner aux soins relationnels ?
 Exprimez votre réponse en % (soins relationnels/ soins techniques) :

Commentaire éventuel :

3.4. L'environnement de l'unité et climat favorable aux besoins de chacun

3.4.1. L'aménagement de la chambre est-il suffisamment agréable pour l'enfant et sa famille?
 oui non

L'aménagement de la chambre répond-il aux besoins de l'enfant ?
 oui non

3.4.2. Les parents peuvent-ils disposer de facilité de logement dans l'unité ?
 oui non

3.4.3. L'encadrement des enfants en dehors des moments de soins offre-t-il une réponse à leurs besoins ?
 oui non

3.4.4. Y a-t-il des activités ludiques et culturelles ? oui non
si oui, êtes-vous aidés par des
éducatrices oui non
animatrices (loi Colla) oui non
bénévoles oui non
autres

3.4.5. Y a-t-il une salle de jeux? oui non
une ludothèque ? oui non

3.4.6. Les enfants bénéficient-ils d'un suivi scolaire ? oui non

3.4.7. Ces activités facilitent-elles l'intégration de l'enfant et de sa famille ?
 oui non

3.4.8. Ces activités sont-elles un avantage pour l'équipe soignante ? oui non
un plus relationnel entre le patient et le soignant ?
 oui non

Y a-t-il des inconvénients ? oui non
si oui lesquels ?

3.4.9. Y a-t-il des demandes spécifiques de la part des enfants ? oui non
lesquelles:

Y a-t-il des demandes spécifiques de la part des parents ? oui non
lesquelles:

3.4.9. Ces activités interfèrent-elles avec le travail de l'équipe soignante ?
 oui non

3.4.10. Quel est le temps consacré aux activités scolaires, ludiques et culturelles ?
Exprimez votre réponse en % sur la journée:.....

Commentaire éventuel:

Commentaire général:

Quels sont les obstacles rencontrés au sein de votre unité pour pouvoir appliquer la résolution des droits de l'enfant malade votée au Parlement de la Communauté le 9 décembre 2003 ?

A renvoyer pour le : 30 juin 2004

Par mail, fax ou courrier postal

Siège social : 9 , rue de la Roche - 1490 FAUX Court-St-Etienne

Téléphone/Fax : 010/61.16.86 - 081/20.14.21

E-mail : minne.huma@swing.be Site web : <http://www.associationhu.org>

4. Renseignements spécifiques à l'hôpital de jour

REMARQUE

OBJECTIFS

Déterminer

1° la pertinence de l'intégration des soins relationnels dans les actes techniques lors de la prise en charge en pédiatrie hospitalière - de la consultation pédiatrique en hôpital à la fin du séjour d'hospitalisation « classique »,

2° la possibilité de faire respecter les droits des enfants pris en charge hospitalière, droits officialisés par la résolution votée par le Parlement de la communauté française

BUTS

Les résultats de l'enquête doivent concrètement permettre de :

1° adresser aux parlementaires de la commission « Affaires sociales et santé » un état des lieux, ainsi que vos questions et remarques pour qu'ils prennent les dispositions nécessaires à l'application concrète de la résolution, votée par le parlement de la Communauté Française

2° argumenter auprès des décideurs politiques de l'importance des moyens humains et financiers pour répondre valablement aux droits fondamentaux des enfants hospitalisés

4.1. Renseignements généraux

Nom de l'Institution hospitalière:

Adresse:

Code Postal: Ville/Commune:

N de lits:

N de soignants:

Référence de la personne de contact pour l'unité

Nom :

Fonction :

.....

Tél: Fax:

E-mail:

4.1.1. Nom du Médecin responsable de l'hôpital de jour:

Nom de l'infirmier(e) responsable de l'hôpital de jour:

Nombre de prises en charge / mois :

Nombre d'enfants pris en charge pendant l'année 2003 :

Si les données ne sont pas disponibles, nombre pour l'année 2002 :

4.1.2 Le patient est admis à l'hôpital de jour généralement pour:

	souvent	parfois	jamais
suivi après un séjour en hospitalisation			
mise au point d'un traitement			
une chimiothérapie			
autres (précisez)			

4.1.3. Le patient fréquente le service

- plus de 2 fois semaine oui non
- une fois semaine oui non
- moins d'une fois semaine oui non
- occasionnellement (précisez)

4.1.4. Le cadre prévoit-il un temps pour les soins relationnels (accueil, communication, environnement) oui non

4.1.5. Les soins relationnels sont-ils assortis de soutien à l'équipe soignante ?

oui non

- Si oui, bénéficie-t-elle de
- réunions de staff ? oui non
 - groupes de parole ? oui non
 - formations spécifiques ? oui non

si non, un soutien psychologique est-il possible ? oui non
autres (précisez)

4.1.6. Si les soins relationnels ne sont pas assurés est-ce par

manque de temps	
manque de formation	
manque de personnel	
n'est pas prévu dans le cadre	
autres (précisez)	

4.1.7. Le cadre prévoit-il un temps pour établir la liaison (mise à jour du dossier médical, informations, contact, ...) avec d'autres services oui non

4.1.8. Les moyens sont-ils suffisants pour assurer les soins relationnels ?

oui non

4.1.9. Les moyens sont-ils suffisants pour assurer la liaison avec d'autres services ?

oui non

4.1.10. Y a-t-il un lieu spécifique où parents, enfants et professionnels peuvent échanger ?

oui non

Commentaire éventuel:

4.2. Accueil des enfants et des familles

4.2.1. L'accueil personnalisé par un professionnel peut-il être assuré dans le service de jour ?
 oui non

si oui, ce service aux patients est-il assorti de moyens ?

- humains oui non

- financiers oui non

- temps disponible oui non

Par qui l'accueil est-il assuré ?

	<u>Accueil de l'enfant</u> Oui/non	<u>Temps consacré au relationnel</u> Durée moyenne par patient exprimée en minutes
médecin assistant		
infirmière		
assistante sociale		
psychologue		
éducateur/trice		
bénévole		
autres (précisez)		

4.2.2. Y a-t-il une personne de référence qui assure le lien entre le service de jour et d'autres services qui suivent l'enfant ?
 oui non

4.2.3. Y a-t-il une prise en charge de la douleur ?
 oui non

4.2.4. Avez-vous des ressources suffisantes moyens pour rendre la journée sécurisante et agréable pour
l'enfant ? oui non
les parents ? oui non

4.2.5. Disposez-vous de matériel ludique
- livres oui non
- jeux oui non
- animations oui non

4.2.6. Estimez-vous que l'environnement de la consultation correspond aux besoins de l'enfant ?
 oui non

Commentaire éventuel :

4.3. Soins relationnels, communication et accès à l'information

4.3.1. Y a-t-il une possibilité pour le patient et son accompagnant de parler avec un professionnel ? oui non

si oui avec qui (mettre une x face à la fonction)

un médecin assistant	
une infirmière	
un(e) assistant(e) social(e)	
un(e) psychologue	
autre	

4.3.2. La personne qui accompagne l'enfant peut-elle être présente auprès de l'enfant ?
à tout moment ? oui non oui non

4.3.3. Y a-t-il possibilité pour le patient et son accompagnant de recevoir des informations concernant l'évolution de la maladie et la continuité du traitement ?
 oui non

si oui, cette information est réservée (mettre x) donnée par (mettre x)

aux parents seulement		- un médecin assistant	
aux enfants		- une infirmière	
aux deux ensemble		- un(e) assistant(e) social(e)	
		- un(e) psychologue	

4.3.4. Y a-t-il un service de liaison attaché au service de jour ? oui non

Si oui avec :

le médecin traitant	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
le service hospitalier intérieur	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
le service hospitalier extérieur	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Autres (précisez)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Si non, est-ce

- par manque de temps oui non
- manque de personne oui non
- n'est pas prévu au cadre oui non

4.3.5. Quel est le temps moyen journalier accordé aux soins relationnels ?
Exprimez votre réponse en % (soins relationnels/ soins techniques) :
.....

4.3.6. Quel est le temps moyen journalier idéal qu'il faudrait assigner aux soins relationnels ?
Exprimez votre réponse en % (soins relationnels/ soins techniques) :
.....

Commentaire éventuel :

Commentaire général :

Quels sont les problèmes rencontrés au sein du service d'urgences pour pouvoir appliquer la résolution des droits de l'enfant malade votée au Parlement de la Communauté le 9 décembre 2003 ?

A renvoyer pour le : 30 juin 2004

Par mail, fax ou courrier postal

Siège social : 9 , rue de la Roche - 1490 FAUX Court-St-Etienne

Téléphone/Fax : 010/61.16.86 - 081/20.14.21

E-mail : minne.huma@swing.be Site web : <http://www.associationhu.org>

5. Renseignements spécifiques au service de néonatalogie

REMARQUE

OBJECTIFS

Déterminer

1° la pertinence de l'intégration des soins relationnels dans les actes techniques lors de la prise en charge en pédiatrie hospitalière - de la consultation pédiatrique en hôpital à la fin du séjour d'hospitalisation « classique »,

2° la possibilité de faire respecter les droits des enfants pris en charge hospitalière, droits officialisés par la résolution votée par le Parlement de la communauté française

BUTS

Les résultats de l'enquête doivent concrètement permettre de :

1° adresser aux parlementaires de la commission « Affaires sociales et santé » un état des lieux, ainsi que vos questions et remarques pour qu'ils prennent les dispositions nécessaires à l'application concrète de la résolution, votée par le parlement de la Communauté Française

2° argumenter auprès des décideurs politiques de l'importance des moyens humains et financiers pour répondre valablement aux droits fondamentaux des enfants hospitalisés

5.1. Renseignements généraux

Nom de l'Institution hospitalière:

Adresse:

Code Postal: Ville/Commune:

N de lits:

N de soignants:

Référence de la personne de contact pour l'unité

Nom :

Fonction :

.....

Tél: Fax:

E-mail:

5.1.1. Nom du Médecin responsable du service néonatalogie:.....

Nom de l'infirmier(e) responsable du service de néonatalogie:.....

Nombre de prises en charge / mois :... ..

Nombre d'enfants pris en charge pendant l'année 2003 :.....

Si les données ne sont pas disponibles, nombre pour l'année 2002 :

5.1.1. L'enfant est admis au service généralement pour:

	souvent	parfois	jamais
prématurité moins de 37 semaines			
à terme insuffisance pondérale			
malformation			
autres (précisez)			

5.1.2. La durée du séjour est de

	souvent	parfois	jamais
moins d'un mois			
plus d'un mois			
plus de trois mois			

5.1.3.. Le cadre prévoit-il un temps pour les soins relationnels (accueil, communication, environnement) oui non

5.1.4.. Les soins relationnels sont-ils assortis de soutien à l'équipe soignante ?
 oui non

Si oui, bénéficie-t-elle de réunions de staff ? oui non
groupes de parole ? oui non
formations spécifiques ? oui non

si non, un soutien psychologique est-il possible ? oui non
autres (précisez)

5.1.5. Si les soins relationnels ne sont pas assurés est-ce par

manque de temps	
manque de formation	
manque de personnel	
n'est pas prévu dans le cadre	
autres (précisez)	

5.1.6. Le cadre prévoit-il un temps pour établir la liaison (mise à jour du dossier médical, informations, contact, ...) avec d'autres services oui non

5.1.7. Les moyens sont-ils suffisants pour assurer les soins relationnels ?
 oui non

5.1.8. Les moyens sont-ils suffisants pour assurer la liaison avec d'autres services ?
 oui non

5.1.9. Y a-t-il un lieu spécifique où parents, enfants et professionnels peuvent échanger ?
 oui non

Commentaire éventuel :

5.2. Accueil des enfants et des familles

5.2.1. L'accueil personnalisé par un professionnel peut-il être assuré dans le service de néonatalogie ? oui non

si oui, ce service aux parents de l'enfant est-il assorti de moyens ?

- humains oui non

- financiers oui non

- temps disponible oui non

Par qui l'accueil est-il assuré ?

	<u>Accueil de l'enfant</u> Oui/non	<u>Temps consacré au relationnel</u> Durée moyenne par patient exprimée en minutes
médecin assistant		
infirmière		
assistante sociale		
psychologue		
éducateur/trice		
bénévole		
autres (précisez)		

5.2.2. Y a-t-il une personne de référence qui assure le lien entre le service et les personnes qui accompagnent les parents (médecin traitant, psychologue, entourage) ?

oui non

5.2.3. Y a-t-il une personne de référence qui assure le lien entre le service et la fratrie du bébé ?

oui non

5.2.4. Y a-t-il une prise en charge de la douleur ?

oui non

5.2.5. Estimez-vous que l'environnement du service favorise le lien précoce parents/ enfant?

oui non

Précisez:

Commentaire éventuel :

5.3. Soins relationnels, communication et accès à l'information

- 5.3.1. Y a-t-il une possibilité pour la personne qui accompagne le bébé de s'entretenir rapidement avec un professionnel ? oui non

si oui avec qui (mettre une x face à la fonction)

un médecin assistant	
une infirmière	
un(e) assistant(e) social(e)	
un(e) psychologue	
autre	

- 5.3.2. La personne qui accompagne le bébé peut-elle être présente auprès de l'enfant ? oui non

La personne qui accompagne le bébé peut-elle être présente auprès de l'enfant à tout moment ? oui non

- 5.3.3. Y a-t-il possibilité pour les parents du bébé de recevoir des informations concernant le diagnostic établi à l'admission ? oui non

si oui cette information est réservée (mettre x) donnée par (mettre x)

au père seulement		un médecin assistant	
à la maternité pour informer la mère		une infirmière	
aux grands parents		un(e) assistant(e) social(e)	
autres (précisez)		un(e) psychologue	

- 5.3.4. Y a-t-il possibilité pour les parents du bébé de recevoir des informations concernant les résultats des traitements dispensés au bébé? oui non

si oui cette information est réservée (mettre x) donnée par (mettre x)

au père seulement		un médecin assistant	
à la maternité pour informer la mère		une infirmière	
aux grands parents		un(e) assistant(e) social(e)	
autres (précisez)		un(e) psychologue	

- 5.3.5. Y a-t-il possibilité pour les parents du bébé de recevoir des informations concernant l'évolution du bébé ? oui non

si oui cette information est réservée (mettre x) donnée par (mettre x)

au père seulement		un médecin assistant	
à la maternité pour informer la mère		une infirmière	
aux grands parents		un(e) assistant(e) social(e)	
autres (précisez)		un(e) psychologue	

5.3.6. Y a-t-il des outils pour informer les parents de la pathologie et du traitement ?

oui non

Y a-t-il des outils pour vérifier la compréhension des parents à propos des informations concernant la pathologie et le traitement du bébé ?

oui non

Lesquels:

5.3.7. Y a-t-il un service de liaison maternité/néonatalogie ? oui non

5.3.8. Y a-t-il une possibilité d'aide psychologique pour les parents ? oui non

5.3.9. Y a-t-il une possibilité d'aide psychologique pour la fratrie? oui non

5.3.10. Y a-t-il une possibilité d'obtenir une aide sociale ? oui non

5.3.11. En cas de décès, en cas de pronostic de handicap ou d'évolution précaire, y a-t-il une possibilité

d'aide psychologique ? oui non

d'aide sociale ? oui non

5.3.12. Y a-t-il en fin de séjour un temps prévu à la préparation au retour à domicile ?

oui non

Disposez-vous de moyens ?

Si oui; lesquels

livrets,	
vidéo,	
diapositives	
photo montage numérique	
photos	
matériel médical (seringues, masque...)	
autres	

5.3.13. Les parents reçoivent-ils des documents pour le suivi et/ou la continuité du traitement?

oui non

5.3.14. Quel est le temps moyen journalier accordé aux soins relationnels ?

Exprimez votre réponse en % (soins relationnels/ soins techniques) :

.....

5.3.15. Quel est le temps moyen journalier idéal qu'il faudrait assigner aux soins relationnels ?

Exprimez votre réponse en % (soins relationnels/ soins techniques) :

.....

Commentaire éventuel :

Commentaire général :

Quels sont les problèmes rencontrés au sein du service de néonatalogie pour pouvoir appliquer la résolution des droits de l'enfant malade votée au Parlement de la Communauté le 9 décembre 2003 ?

A renvoyer pour le : 30 juin 2004

Par mail, fax ou courrier postal

Siège social : 9 , rue de la Roche - 1490 FAUX Court-St-Etienne

Téléphone/Fax : 010/61.16.86 - 081/20.14.21

E-mail : minne.huma@swing.be Site web : <http://www.associationhu.org>